

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2021

Date de convocation : 10 août 2021

Sont présents 15 conseillers municipaux.

Excusés : PREVOT, BRAZIER, BOUYSSSET

Absents : BEDUBOURG

Pouvoirs : PREVOT Bernard à BROUSSE Christian, BRAZIER Carla à CLAUDEL Patricia, BOUYSSSET Marie-José à PARSAT Joëlle.

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : VALADE Brigitte

1) ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES LIGNES DE TELECOMMUNICATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE24 a prévu le renforcement du « Poste La Marchande » et l'enfouissement des lignes électriques sur la rue de la Résistance de la Rue du Parc à la Rue du Bost. Le syndicat fait savoir la possibilité de coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et l'effacement du réseau de télécommunication moyennant le financement par la commune. Après délibération, le conseil municipal accepte que soit fait par le SDE24 une estimation pour la coordination de ces travaux sans oublier la fibre optique.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) MARCHE PUBLIC TRAVAUX ENERGETIQUES DE LA MATERNELLE LOT N° 1 MENUISERIE ALU ET LE LOT N° 3 COUVERTURE TILES

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à 2 lancements d'appel d'offres pour les travaux énergétiques de la maternelle, sur les 5 lots seul le lot n° 1 Menuiserie alu et le lot n° 3 peuvent être attribués. En ce qui concerne les lot n° 2 ITE, n° 4 Isolation, plafonds modulaires et n° 5 CFO/CFA, aucune entreprise n'a soumissionné. Monsieur le Maire signifie que les entreprises retenues sont pour le lot n° 1 Métallerie Bergeracoise et pour le lot n° 3 SARL ROUZIER Frères. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à ce marché public.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) MARCHE PUBLIC INFRUCTUEUX TRAVAUX ENERGETIQUES DE LA MATERNELLE LOT N° 2, LOT N° 4 ET LOT N° 5

Monsieur le Maire informe que la procédure de marché public relative aux travaux énergétiques de la maternelle est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité en application des articles R2185-1 et R2385-1 du code de la commande publique pour les lots n° 2 ITE, n° 4 Isolation, plafonds modulaires et n° 5 CFO/CFA. En application de l'article R2122-2 du code de la commande publique, une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable peut être engagée. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour faire appel en direct à d'autres entreprises plaquiste, électricité, façades extérieures.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vue de la superficie à tondre, il est nécessaire d'acquérir une tondeuse avec une largeur de 2,30m. Afin de permettre cette acquisition, une décision modificative doit être prise :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578	Autres matériels et outillages de voirie	5000.00	
020	Dépenses imprévues	-5000.00	

Après délibération, le conseil municipal autorise ce virement de crédits.

L'achat de ce matériel sera effectué auprès des Ets CLASS qui ont fait une proposition intéressante et mieux disante.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) CREATION CITY STADE

Monsieur le Maire informe que le choix des entreprises pour la réalisation d'un city stade a été pris. Il propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de la CAB, de la CAF et de la MSA. Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions adéquates. L'entreprise retenue pour l'installation sera MEFRAN et EUROVIA pour la plateforme en bitume.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES DE France

Monsieur le Maire fait lecture de la motion reçue de la Fédération nationale des communes forestières. Celle-ci informe que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts et que le futur contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. Le conseil municipal décide de soutenir la Fédération nationale des communes forestières et insiste pour que soit maintenu les emplois.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

7) CONVENTION SPA 2022

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la SPA sur la décision prise par leur conseil d'administration en accord avec la SPA de Périgueux et les services de l'Etat de mettre la contribution à 90 cts par habitant en 2022. Après délibération, le conseil municipal accepte cette augmentation de 0,5 cts les services de la SPA étant pour la commune indispensable.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) DIVERS

- Monsieur le Maire présente le devis de démoussage de la toiture de la cantine. Le conseil municipal décide d'accepter le devis de ROUZIER Frères de 2700 € pour 450m².

- Le club du 3^{ème} âge « Le Terroir » présente à la municipalité ses remerciements pour les travaux accomplis dans le local où ils se réunissent.

- Comme les années précédentes, la ligue contre le cancer propose aux collectivités de relayer l'information « Octobre Rose » en décorant ou illuminer en rose la mairie. Le conseil municipal décide d'envoyer Mmes COMMUNAL et VALADE à la réunion d'information le 6 septembre à Prignonrieux.

- L'association EPIFAMILLE remercie la commune pour l'attribution d'une subvention.

- Remerciements de la famille CRESTIA suite au décès de CRESTIA Denise

- Remerciements de la famille VACHER suite au décès de VACHER Régine

- Les travaux à la maison d'accueil avancent et devront être finis pour le 5 septembre 21.

- Les travaux à la halle avancent bien. Il reste l'électricité et l'eau à voir avec un professionnel.

- Le maire et les adjoints ont rencontré la semaine dernière les propriétaires du parc « rue de la Résistance » qui souhaitent vendre l'ensemble des 2 maisons, la fontaine Belzunce, du grenier à grains et 2 hectares de terrain. Un projet de gîte est à l'étude.

Fin de la séance à 22h30.

Affiché le 21 août 2021

Le Maire,
Jean-Pierre FAURE